

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 octobre 2013

GARANTIR L'AVENIR ET LA JUSTICE DU SYSTÈME DE RETRAITES - (N° 1400)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N° 94

présenté par

M. Decool, M. Hetzel, M. Darmanin, M. Sermier, M. Marc, M. Lazaro, M. Perrut, M. Cinieri,
Mme Grosskost, M. Vitel, Mme Genevard, M. Aubert, M. Salen, M. Lassalle, M. Moreau,
M. Gérard et M. Siré

ARTICLE 6

À la première phrase de l'alinéa 42, après la première occurrence du mot :

« décret »,

insérer les mots :

« et dans le respect de la procédure contradictoire, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision visant au respect du principe du contradictoire.